

ACCEPTATION D'ASTREINTE

Compte tenu de la nécessité d'assurer un fonctionnement régulier des applications, systèmes et installations sur le site de

Je soussigné, M./Mme, m'engage à assurer des périodes d'astreinte et durant ces périodes :

- à pouvoir être joint dans un délai maxi de
- à intervenir dans un délai maxi de
- à effectuer à distance les tâches suivantes :

- *
- *
- *
- *
- *

Les cycles d'astreinte ne peuvent pas dépasser le nombre de 1 par mois, en cas d'astreinte sur un cycle hebdomadaire, ou l'équivalent de 8 jours par mois. Deux cycles pourront être autorisés dans des cas exceptionnels.

En contrepartie, chaque période d'astreinte donnera lieu à une indemnisation selon les règles en vigueur.

Cet engagement lié à la fonction tenue concerne l'année en cours et est renouvelable annuellement avec l'accord des parties.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite
"Bon pour accord"

Date d'application	Référence norme RH	Classification	Page
01/03/2012	PR.01.06	Usage interne	1/1